

PROJET DE CADRE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

- Code UFJT :/...../.....
- Nom de l'établissement: [Résidence Jeunes les Noyers Verts](#)
raison sociale de la personne morale
- Adresse de l'établissement : [Chemin des Noisetiers](#)
- Code Postal : [38500](#) Commune : [VOIRON](#)
- Téléphone : [04-76-07-37-11](#)
- Fax : [04-76-55-65-14](#)
- Email : residencejeuneslnv@relaisozanam.org

DATE de PASSAGE en CROSMS :

ANNEE 2011

Ce document s'appuie sur et vient en complément des éléments du dossier vert annexés.

Il a été élaboré à partir d'un travail collectif inter-institutionnel (CAF, Conseils Généraux, DDASS/DRASS, URHAJ et en référence aux : Circulaire DGAS 17 décembre 1996, Circulaire CNAF du 22 juin 2006, Référentiel Qualité des FJT du Rhône et de l'Ain

PREMIERE PARTIE :
LA POPULATION ACCUEILLIE

Ce chapitre s'appuie sur les données recueillies dans le cadre de l'outil d'observation et en fait une analyse.

Ces données pourront être complétées par une analyse des parcours résidentiels (si évolution vers le système d'information COHPHRA).

Ce chapitre doit notamment permettre de vérifier comment la mixité sociale est composée.

Il comporte également une analyse par le FJT de l'évolution de la population accueillie.

NB : sont jointes en annexe les données de l'observatoire de la population

I - POPULATION ACCUEILLIE : DONNEES GENERALES

Durant l'année 2011, deux logements ont été mis à disposition du CATALPA de Voiron, suite à la signature d'une convention entre nos deux institutions. Le suivi de ces jeunes mineurs étrangers isolés, est fait directement par le CATALPA, nous n'avons donc pas de données statistiques les concernant. Les statistiques suivantes sont donc portées sur 40, et non pas 42 logements.

- I-1 Nombre de jeunes qui ont séjourné dans le FJT au cours de l'année : **59 jeunes (dont 1 couple)**
Pas de séjour fractionné
- I-2 Nombre de jeunes sortis du FJT au cours de l'année : **30 jeunes**
- I-3 Nombre de jeunes admis comme « entrant » pour l'année : **29 jeunes**
- I-4 Durée moyenne des séjours en mois (pour les résidents sortis du FJT au cours de l'année) : **8 mois**
- I-5 Nombre de jeunes présents au 31.12.2010 : **29 jeunes**
- I-7 Taux d'occupation de l'établissement au 31/12/2010 : **72,5%**

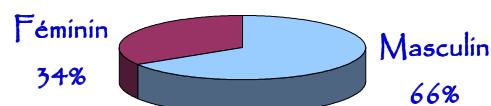
Au cours de l'année 2011, le bâtiment du Logis du Grand champ, à St Jean de Moirans, où se situent 12 de nos studios, a été en travaux de rénovation et réhabilitation. Chacun des dits studios ont été refaits à neuf, et donc bloqués par périodes, ce qui explique en partie le taux d'occupation.

I - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

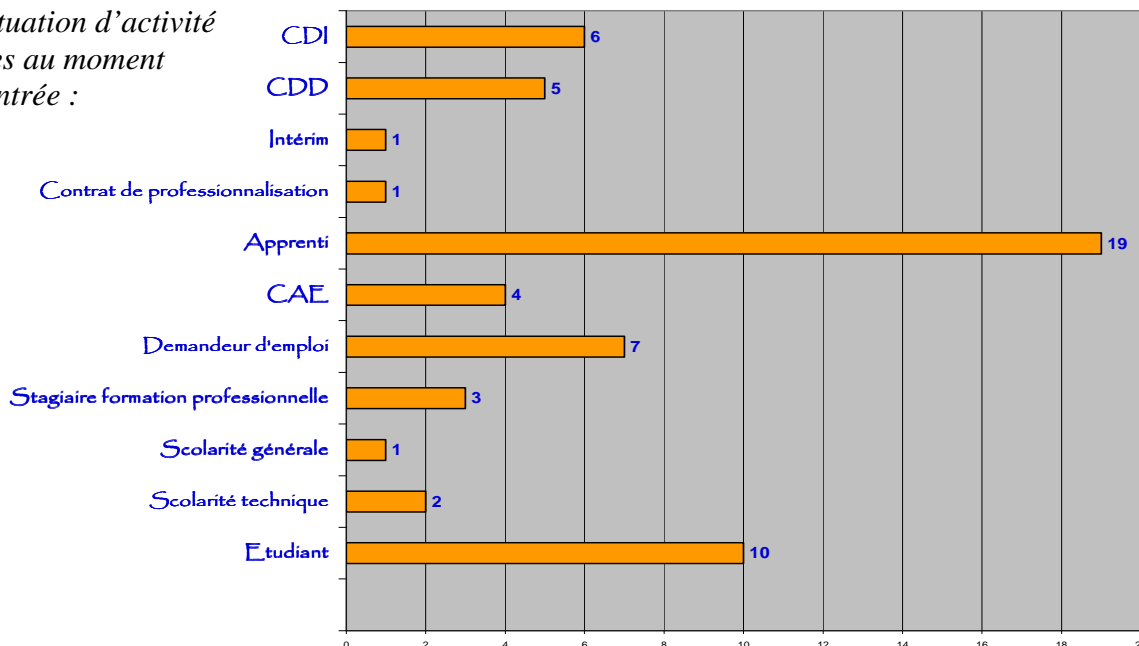
Cette partie s'appuie sur les données recueillies dans le cadre de l'outil d'observation (aujourd'hui observatoire de la population) et en fait une analyse. Cette analyse s'appuie sur tout ou partie des rubriques de l'observatoire :

➤ *Age des résidents à l'entrée : moyenne de 21,4 ans*

➤ *Sexe : masculin : 39 jeunes, féminin : 20 jeunes*



➤ *Situation d'activité des jeunes au moment de leur entrée :*



➤ Niveau scolaire des jeunes au moment de leur entrée :

Primaire	Collège, brevet	CAP/BEP Niveau ou diplôme	Bac pro ou technique Niveau ou diplôme	Bac général	BTS/IUT Niveau ou diplôme	Deug Niveau ou diplôme	Bac +3 Et +	NR
1	5	16	9	6	9	1	7	5

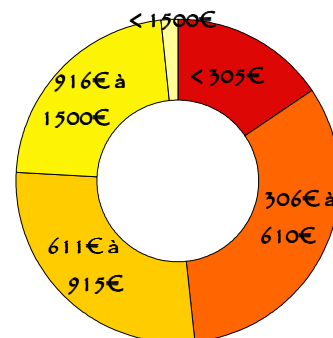
➤ Nature des Ressources :

Liée à l'activité	Aide à la personne	Tiers privé	Aucune
46	7	1	5

➤ Montant des Ressources Mensuelles, en euros :

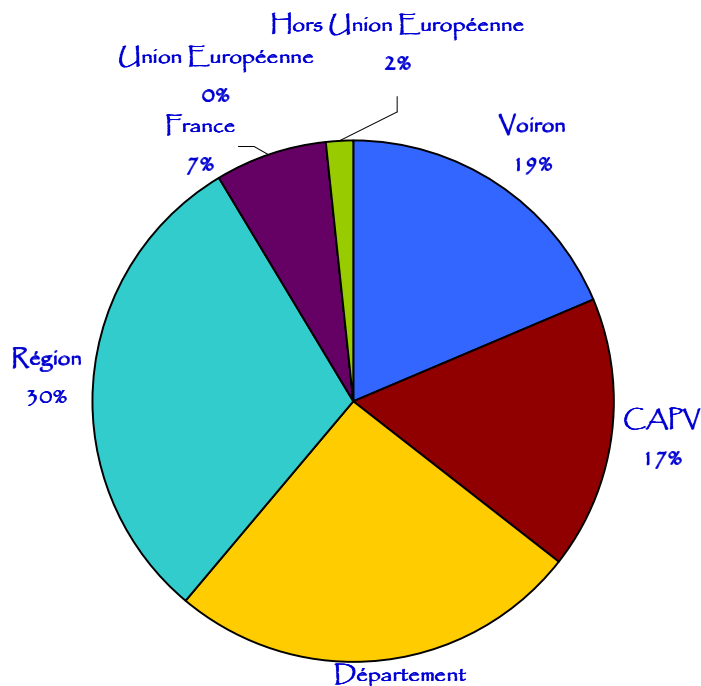
≤150	151 à 305	306 à 460	461 à 500	501 à 610	611 à 765
7	2	7	3	9	10

766 à 915	916 à 1000	1001 à 1065	1066 à 1499	≥1500	NR
6	3	3	7	1	1



➤ Origine Résidentielle des jeunes au moment de leur entrée :

Voiron	11
CAPV	10
Bilieu	1
Chirens	1
La Buisse	3
St-Geoire en Valdaine	1
St Jean de Moirans	1
Tullins	1
Voreppe	2
Département	15
Région	18
France	4
Union Européenne	0
Hors UE	1



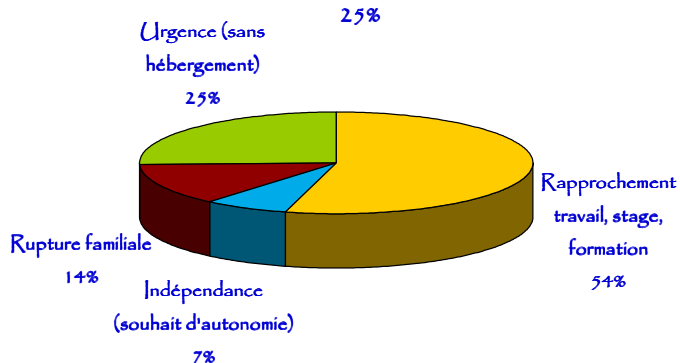
➤ Raisons de recherche de logement :

Rapprochement travail, stage, formation : 32

Indépendance (souhait d'autonomie) : 4

Urgence (sans hébergement) : 15

Rupture Familiale : 8

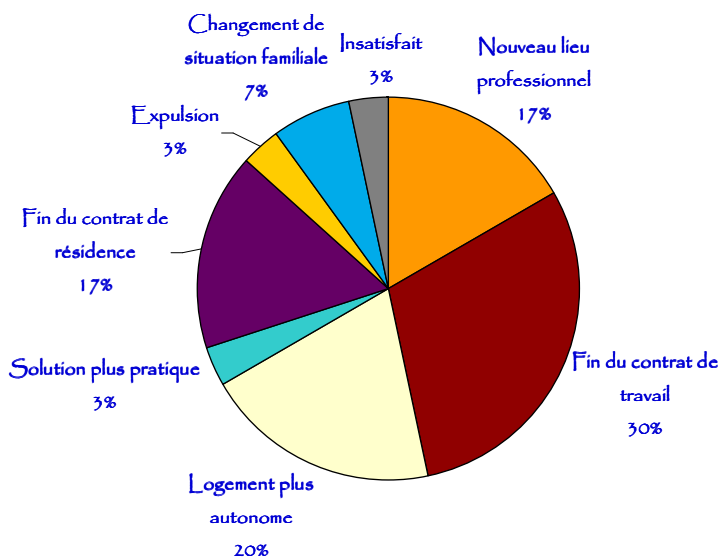


➤ *Durée de séjour* : moyenne de 8 mois

➤ *Raisons du départ du FJT et situation de logement et lieu à la sortie* :

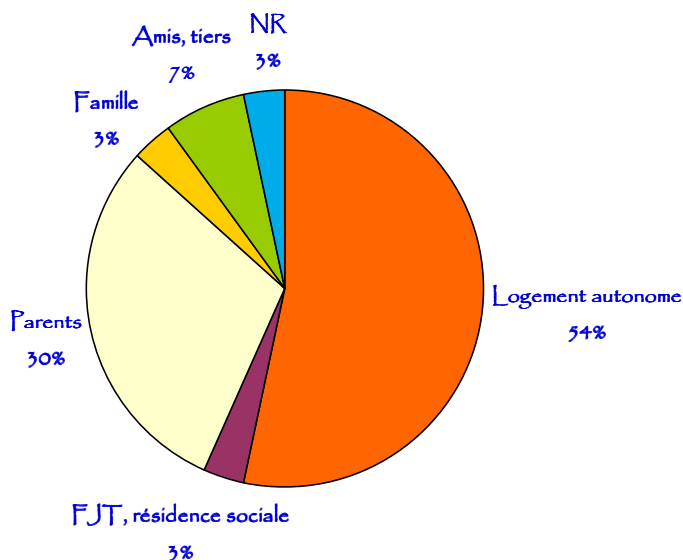
Raison du départ du FJT

Nouveau lieu professionnel	5
Fin du contrat de travail	9
Logement plus autonome	6
Solution plus pratique	1
Fin du contrat de résidence	5
Expulsion	1
Changement de situation familiale	2
Instatisfait	1



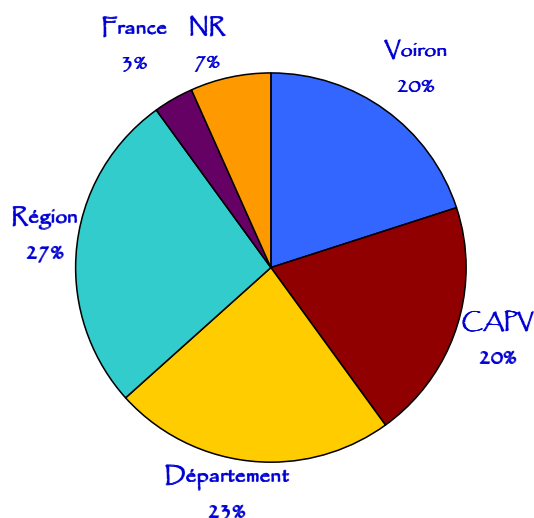
Situation de logement à la sortie

Logement autonome	16
FJT, résidence sociale	1
Parents	9
Famille	1
Amis, tiers	2
Non Renseigné	1



Destination de sortie

Voiron	6
CAPV	6
Département	7
Région	8
France	1
Non Renseigné	2

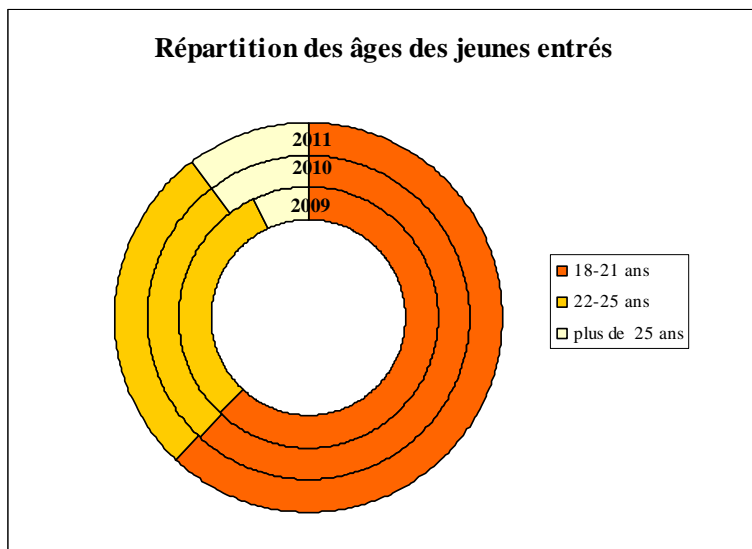


Ce chapitre doit notamment permettre de vérifier comment la mixité sociale est composée.

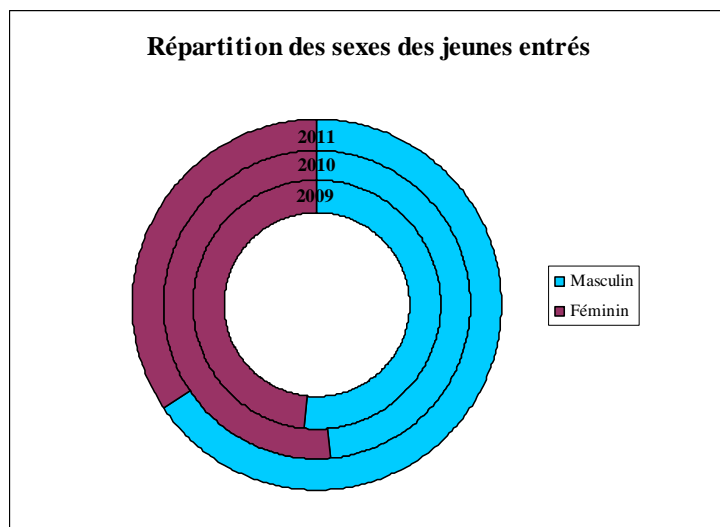
II -EVOLUTION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Il s'agit ici de présenter l'analyse produite par l'équipe sur l'évolution de la population accueillie dans l'année écoulée.

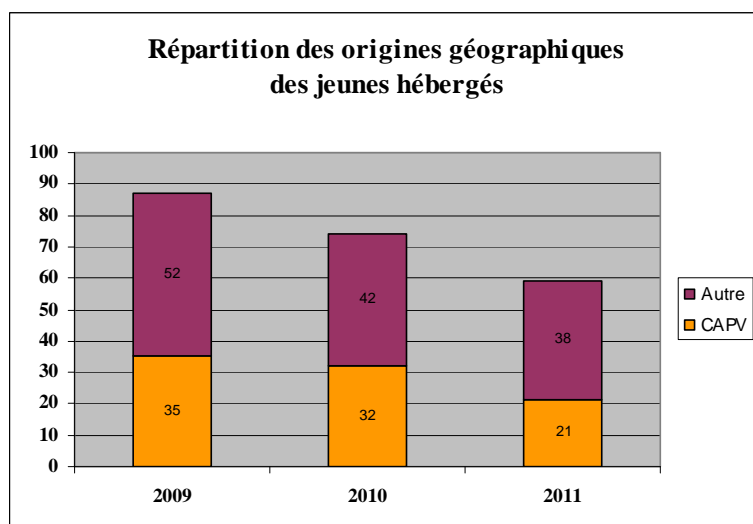
Afin de présenter l'évolution de la population accueillie, nous allons nous baser sur des statistiques ayant été établies sur les trois dernières années.



Nous constatons que la répartition des âges est relativement stable ces deux dernières années.

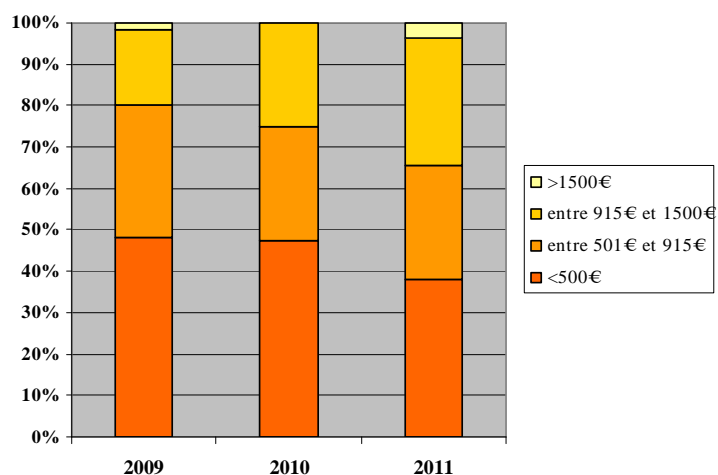


On note une baisse de la fréquentation du FJT par les filles cette année.



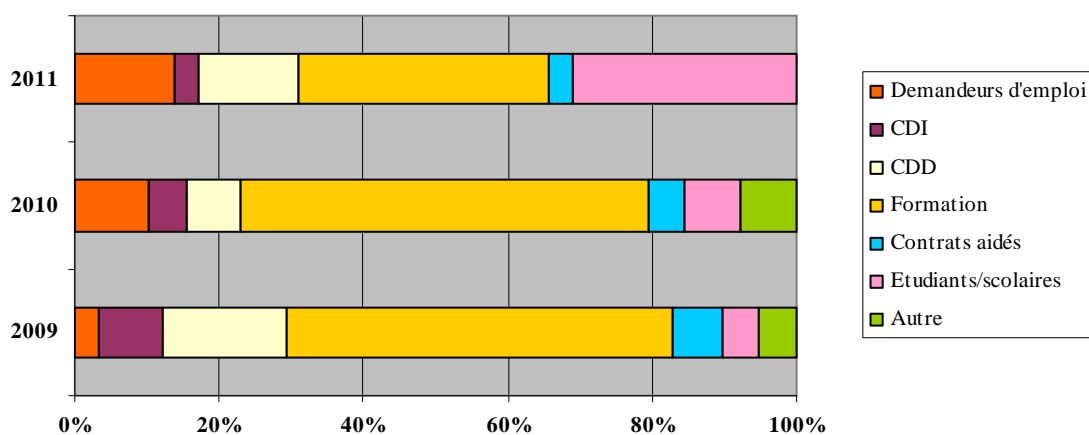
Cette année, la proportion de jeunes originaires du Pays Voironnais a diminué.

Montant des revenus des jeunes entrés



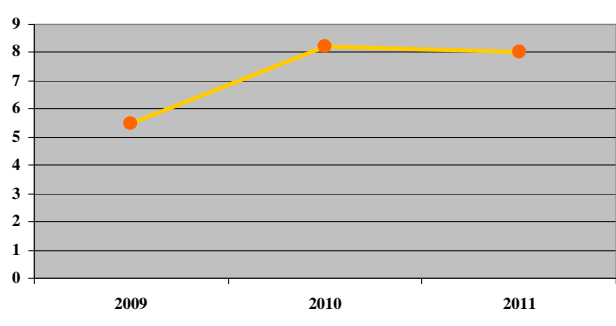
En 2011, la répartition des ressources des jeunes s'est un peu équilibrée, avec une baisse du nombre de jeunes ayant des revenus inférieurs à 500€.

Situations professionnelles des jeunes entrés



La proportion de jeunes demandeurs d'emploi a continué d'augmenter en 2011. Les jeunes étudiants ou en formation restent la majorité du public accueilli au FJT. Alors que le nombre de jeunes en CDI est toujours en nette diminution, la part de jeunes en CDD a réaugmenté.

Durée du séjour moyenne (mois)



La durée moyenne du séjour des jeunes en 2011 a été équivalente à celle de 2010.

De manière générale nous pouvons constater que l'instabilité des situations professionnelles des jeunes, la précarité de leurs ressources, associés à des ruptures familiales importantes, rendent l'accès à un logement de droit commun problématique.

Aussi, nous distinguons nettement trois types de public accueillis au FJT : les jeunes hébergés au FJT ponctuellement pour des stages, des CDD, etc., qui ne sont bien souvent pas originaires du Pays Voironnais ; les jeunes étudiants ou en formation qui restent plusieurs mois au FJT, le temps de terminer leurs études ; et enfin les jeunes dans des situations familiales et professionnelles plus précaires, bénéficiant généralement d'un accompagnement plus conséquent, qui restent également plusieurs mois au FJT, le temps de stabiliser leurs projets.

**DEUXIEME PARTIE :
LES MOYENS DU PROJET
PRESTATIONS SERVICES ET PERSONNELS**

I – PRESTATIONS ET SERVICES

A l'appui des fiches d'activité « gestion de logement », il s'agit de présenter sous cette rubrique les éléments complémentaires destinés à expliciter comment chacune de ces activités concourt au projet de l'établissement et comment elles participent de la mixité sociale.

I.1 HABITAT :

Descriptif de la diversité de l'offre proposée :

- Type de logements :
 - 30 studios meublés et équipés de 20m²
 - 2 studios meublés et équipés de 17 m²
 - 10 studios meublés et équipés de 15 m²
- Montant des redevances pratiquées par type de logement
 - studios de 20m² : 411.97€
 - studios de 17 m² : 396.72€
 - studios de 15 m² : 298.24€
 - + 2places en ALT (avec un résiduel de 4€/jour)

Descriptif des services associés et ses caractéristiques (laverie, espaces collectifs...)

- Laverie : deux machines à laver et un sèche-linge avec un accès géré par le personnel
- Salle collective (avec une cuisine équipée, un point informations, un espace informatique, un baby-foot, du matériel de sport et de cuisine, des jeux de société) : ouverte une soirée par semaine ainsi que sur des temps d'animation ponctuels, afin de permettre aux jeunes de se rencontrer, d'avoir accès à Internet, de venir se renseigner, se documenter ou tout simplement échanger avec l'animatrice
- Garage à deux-roues
- Un agent de maintenance et de gardiennage : afin d'assurer le confort des logements et la sécurité et le calme au sein de la Résidence

- Comment cette offre contribue-t-elle à favoriser la mixité ?

Des prix variés selon la taille du logement offrant une possibilité d'accès à tous, deux résidences sur des sites différents favorisant le rapprochement du lieu de travail ou de formation et permettant de veiller à l'équilibre des structures, un accompagnement au logement facilitant les démarches des résidents

- Comment les services associés à l'habitat sont-ils intégrés dans l'animation du vivre ensemble ?

Ces services sont organisés en faveur des emplois du temps de la majorité des jeunes, et pour permettre un libre accès à tous. Une attention particulière est apportée à ce que chacun soit sensibilisé sur le respect des lieux communs.

I.2 RESTAURATION:

Descriptif de l'activité restauration ou des équipements proposés pour l'alimentation des jeunes au sein de la structure.

La Résidence ne comprend pas de service de restauration. Cependant des animations autour de l'alimentation sont proposées une fois par mois. La salle collective comprenant une cuisine aménagée permet de réaliser et partager des repas avec les résidents. Les résidents ont également la possibilité d'emprunter du matériel de cuisine afin de varier la préparation de leurs repas.

Tarifs pratiqués (moyenne par repas) : une participation financière « symbolique » peut être demandée afin de permettre un accès au plus grand nombre ; mais c'est avant tout la participation à la préparation et l'organisation du repas qui est recherchée (idées de menus, courses, réalisation du repas, rangement, etc.). Il peut arriver qu'il soit demandé à chaque résident d'emmener un aliment ou un plat qu'il souhaite partager avec les autres.

➤ L'éducation alimentaire des jeunes est-elle une préoccupation portée par les personnels de restauration et les équipes éducatives? Comment ?

L'éducatrice chargée de l'animation participe à la sensibilisation des jeunes sur une alimentation variée et équilibrée avec un petit budget, en profitant des animations « repas » pour échanger sur le sujet : achat des aliments, préparation du repas, convivialité.

De plus des courses collectives sont proposées une fois par mois ; elles sont également un moyen de pratiquer l'éducation alimentaire ; elles permettent aussi aux jeunes d'échanger des idées de menus, de se donner des conseils et de bénéficier d'un moyen de transport pour faire des courses plus conséquentes.

I.2 AUTRES ACTIVITES ou SERVICES COLLECTIFS:

Au cours de l'année 2011, les animations collectives ont continué de se développer, notamment celles organisées au sein du FJT.

Ainsi ce **sont les repas organisés tous les mois ou tous les deux mois** dans la salle collective de la Résidence qui ont pu toucher le plus de jeunes. Ils ont offert l'opportunité d'aborder des sujets variés avec les jeunes, liés à la vie de la résidence ou à la vie en société en général. Ils sont un espace de création, de lien, d'échanges, mais aussi de convivialité permettant de faire une coupure par rapport aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Quelques **animations sportives et culturelles** à l'extérieur ont pu également être réalisées. Ainsi, des jeunes ont participé à une sortie à Walibi avec des résidents d'une autre structure d'hébergement ; cette action a été un moment d'échanges, de partage et de convivialité entre des personnes d'âges et de problématiques variés, favorisant ainsi la mixité sociale.

Les **animations santé ou prévention** ont pu se développer grâce au partenariat avec le CPEF, la MDE, la Mutualité Française. Nous avons pu notamment organiser un repas-débat sur les relations de couple, la sexualité, ..., l'occasion pour les jeunes d'échanger leur point de vue, leur questionnement, de partager leurs expériences, mais aussi l'opportunité pour les professionnels de faire passer des messages préventifs.

Enfin, **des actions collectives à but administratif**, telle qu'une information sur la déclaration des revenus aux impôts, a permis d'apporter un soutien et des conseils aux résidents dans les démarches.

C'est au total une vingtaine de jeunes qui ont participé aux actions collectives, dont un groupe de 7-8 jeunes très régulièrement présents. Les animations leur ont permis de se rencontrer, de créer des liens et d'avoir envie de se retrouver aux actions organisées par la Résidence. Certains se retrouvent également en dehors de ces temps organisés, rompant ainsi leur isolement.

Tout comme les années précédentes, le **Conseil de la Vie Sociale** n'a pas pu être mis en place tel qu'il est défini, du fait notamment d'un « turn-over » important des résidents, ne favorisant pas les possibilités et les envies d'investissement de chacun.

En revanche, un pot des résidents annuel en présence de l'ensemble de l'équipe est l'occasion de recueillir les remarques et envies des jeunes par rapport à l'organisation et la vie de la résidence. L'ensemble des animations collectives voire les entretiens individuels sont également un moyen informel de prendre en compte les suggestions des résidents.

III- PERSONNELS

I Personnel salarié

Il s'agit de reprendre le tableau « Ressources Humaines » de l'analyse de gestion et de classer les personnels par catégories, comme ci-après, en identifiant les titulaires de postes FONJEP Affaires Sociales (DRASS, DDASS) et Autres dans la rubrique « autre contrat. Précisez ».

(Tableau ressources humaines de l'analyse de gestion)

Initiale du salarié	sexe	Année naissance	Intitulé poste	ETP	Salaire brut annuel	Année arrivée association	Année accession poste	Type contrat	FONJEP	Diplôme le +élevé	Autres formations	Formation en cours

1 : Personnel de direction

2 : Personnel socio-éducatif

3 : Personnel associé à la fonction socio-éducative (accueil, sécurité, veille, médiation...)

4 : Autres personnels

II Bénévoles intervenant dans l'activité de la structure

Activité	Nombre de bénévoles	Nombre d'heures mensuelles

III Politique de formation continue du FJT :

Existe-il un plan de formation (annuel / pluriannuel) ?

Quelles actions mises en place en terme de formation et d'accompagnement ?

TROISIEME PARTIE :

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIO-EDUCATIF DU FJT

Ce chapitre décrit les modalités (pratiques, processus, organisations) et moyens de mise en œuvre du projet socio-éducatif (actions, partenariat).

Il comprend quelques questions indicatives pour vous permettre de préciser ces pratiques et organisations.

Il précise les évolutions, met en valeur les actions ou mesures particulières mises en place.

Ce chapitre doit permettre d'éclairer notamment les questionnements suivants :

Comment la mixité sociale est favorisée dans l'habitat et l'animation ?

Comment les jeunes sont associés et leurs potentiels valorisés dans ce projet ?

Comment le FJT s'inscrit dans une politique locale de la jeunesse et de l'habitat, à deux niveaux :

sur le plan institutionnel ?

dans le cadre de l'accompagnement des jeunes ?

Si et comment le FJT est engagé dans un processus d'évaluation et de démarche qualité

I - LE FJT : UNE MISSION D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

L'organisation de l'accueil, information et orientation à tous les publics jeunes demandeurs.

- L'identification du FJT sur son territoire

Des actions en faveur du partenariat sont menées tout au long de l'année ; principalement au travers de temps de rencontres et de réunions de travail. Un lien important existe entre les travailleurs sociaux du FJT et les institutions du territoire (CCAS, Amalia, Maison de l'Emploi, Centre de formation, Lycées...). La présence des partenaires (Service insertion/ASE du Conseil général, élu du pays Voironnais, conseillère MDE) en commission d'admission permet également au FJT d'être identifié sur le territoire.

Notre présence en CLH permet également une meilleure visibilité du FJT, notamment auprès des bailleurs sociaux.

En 2010 une nouvelle plaquette du FJT à destination des jeunes et des partenaires a été réalisée afin de favoriser la communication

- L'organisation de l'espace d'accueil

Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Les éducatrices sont régulièrement présentes au-delà de ces horaires afin de pouvoir assurer l'accueil physique et/ou téléphonique des jeunes indisponibles sur ces créneaux.

- L'organisation du processus d'accueil

L'accueil téléphonique ou physique est fait par la secrétaire de la structure en fonction des horaires d'ouverture du secrétariat. Les informations sont ensuite transmises aux éducatrices spécialisées, qui selon leurs disponibilités, recevront le jeune ou prendront l'appel ou bien le recontacteront ultérieurement.

Le processus de traitement de la DEMANDE

- Premier contact par téléphone/ou physique : donner des renseignements sur le FJT, vérifier la possibilité et la pertinence d'un hébergement en FJT, le cas échéant prendre la demande
- RDV avec le jeune : enregistrement de la demande, constitution du dossier avec les pièces justificatives, présentation de la structure et de son règlement, établir un diagnostic pour traiter la demande soit en commission directe soit en inter partenariale s'il s'agit d'une demande d'AJA (Accompagnement Jeune Adulte)
- Etude de la demande en Commission directe (2 fois par mois) ou interpartenariale (1 fois par mois)
- Transmission de la réponse de la Commission au jeune

La demande doit être formulée par le jeune et c'est ce dernier qui doit constituer son dossier ; lorsque cela est nécessaire les partenaires participent à l'évaluation de la situation du jeune.

L'admission et l'entrée

- Le recours au Dépôt de garantie (Locapass) est-il couramment pratiqué ? oui, dès que les jeunes en ont besoin. Si la demande est refusée (revenus insuffisants, une demande est faite dans le cadre du FSL)

Combien de dossiers dans l'année ? 12

- Le FJT assure-t-il l'aide au montage du dossier APL ? oui en aidant les jeunes à remplir les documents, en envoyant le dossier, en assurant le suivi de l'étude du dossier tout en sensibilisant les jeunes à propos des formabilités effectuées afin de les préparer au mieux quant à la gestion des démarches pour leur futur logement.

C'est le FJT qui perçoit l'APL directement afin de permettre aux jeunes de ne verser qu'un résiduel de loyer dès leur mois d'entrée (basé sur l'estimation du montant de l'APL)

La sortie du FJT (préparation à..., accompagnement)

Les travailleurs sociaux accompagnent les jeunes dans leur sortie du FJT en les conseillant dans leurs recherches de logement, en les informant sur les droits et obligations du locataire, ... en lien notamment avec la personne de la MAIJ (CLLAJ de Voiron).

Il peut également se mettre en place un accompagnement pour la constitution du dossier étoile, pour une demande de logement sociale, avec un lien auprès des bailleurs sociaux, voir un positionnement en CLH.

II – LE FJT : UNE MISSION D'APPRENTISSAGE DU « VIVRE ENSEMBLE »

La vie collective :

- Animations et activités hors habitat et restauration

Des animations culturelles, sportives, de sensibilisation sur la prévention sont proposées par l'éducatrice chargée de l'animation

- L'organisation des temps d'animation et d'activités

La participation aux animations se fait sur la base du volontariat, mais les jeunes doivent s'inscrire au préalable afin d'organiser les animations. Les idées et envies des résidents sont vivement attendues par l'animatrice et prises en compte dans la mesure du possible.

- Les moyens de gestion et d'animation des espaces collectifs

Un budget animation est géré par l'éducatrice chargée de l'animation afin de proposer des activités sur toute l'année ou d'effectuer des achats nécessaires à l'animation.

Les jeunes participent financièrement aux animations proposées

Les espaces collectifs sont ouverts en présence du personnel une à deux soirées par semaine. Les jeunes peuvent profiter du terrain qui entoure la Résidence à tout moment. Chacun est responsable de la propreté et du calme dans les espaces ouverts ou de passage.

L'accès à la citoyenneté et à la vie sociale :

- Les mesures porteuses d'une dynamique de participation des jeunes à la vie du foyer : le droit à l'expression, le conseil de vie sociale, la participation aux instances de l'institution...

Le conseil de la vie sociale, bien qu'il ait été expliqué aux jeunes, n'est pas mis en place du fait du « turn over » important des résidents, qui ne permet pas un réel investissement de leur part.

Cependant les jeunes ont été invités à un pot de rentrée visant notamment à présenter l'équipe, le fonctionnement de la structure et à laisser la place aux remarques, questions, suggestions des résidents, mais aussi des temps de réflexion sur la vie du foyer leur ont été proposés.

Finalement, c'est lors des repas mensuels organisés au FJT que les jeunes sont davantage amenés à faire part de leurs remarques, à échanger sur la vie de la structure, etc. L'éducatrice chargée de l'animation peut alors faire le lien avec le reste de l'équipe et la direction.

- Les mesures porteuses d'un droit individuel à l'intimité

Les logements des jeunes sont des espaces privés qu'ils peuvent aménager et décorer comme bon leur semble (dans la mesure où il le rendent dans le même état que dans lequel ils l'ont trouvé). Ils sont responsables des personnes qu'ils y invitent.

Les professionnels, sauf en cas de force majeure, n'entrent dans les logements qu'en présence ou avec accord du résident.

Les partenaires du FJT

L'URHAJ

Le Pays Voironnais

Le Conseil Général (service ASE et insertion)

Les CCAS de la CAPV

La Maison de l'Emploi

La CAF

Amallia

Le Centre de Planification et d'Education Familiale

Parol'écoute jeunes

Codase

POPS (Point Précarité Santé)
E2C (école de la seconde chance)

Les questions suivantes seront développées

Comment les résidents sont incités à avoir le sens de l'intérêt général ?

Le règlement intérieur de la Résidence sensibilise les jeunes à l'intérêt général, dans l'idée de rendre le vivre ensemble le plus agréable possible pour tous : respect du voisinage, entretien des parties communes, tri des déchets, participation à des temps d'échange ou d'animation collective. L'équipe invite les résidents à régler leurs litiges ou malentendus entre eux dans un premier temps et intervient seulement dans un second temps si nécessaire.

Comment la mixité sociale est-elle favorisée dans l'habitat et l'animation ?

Grâce à deux modalités d'accueil différentes, la Résidence Jeunes les Noyers Verts s'adresse à des publics variés : d'un côté des jeunes dans une situation relativement stable ayant besoin d'un logement ponctuellement (études, stages, CDD, mobilité, ...) et de l'autre des jeunes dans des situations plus précaires, nécessitant un accompagnement éducatif global. L'ensemble de ces jeunes cohabite au sein des deux structures d'hébergement.

De plus, l'ensemble des services et activités collectives proposés par la Résidence sont ouverts à l'ensemble des jeunes. L'équipe de la Résidence fait en sorte de pouvoir permettre l'accès au plus grand nombre (coût, horaires, etc.)

Comment les jeunes sont associés et valorisés dans cette organisation ?

Au moins une fois par an, des temps d'échanges sont proposés à l'ensemble des résidents, en présence de la Direction, afin de pouvoir tenir compte des envies, suggestions, idées, ... des résidents.

III - LE FJT : UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

1 : Les publics concernés par cet accompagnement pour l'année en cours ?

- Nombre : tous les jeunes hébergés
- Caractéristiques : un accompagnement lié au logement pour tous (démarches administratives, budget, entretien du logement, ...), un accompagnement plus global pour les jeunes suivis dans le cadre de l'AJA, en lien avec les partenaires (emploi/formation, santé, ...)
- Mode de prescription : les mesures AJA sont prescrites par le Conseil Général
- Problématiques rencontrées : précarité professionnelle et financière, difficultés à gérer un budget, fragilité affective et/ou psychologique, incapacité à assurer seuls les diverses démarches administratives, ruptures sociales et familiales, comportements débordants au sein de la Résidence

2 : Méthode et organisation de cet accompagnement

- Contractualisation : des contrats d'hébergement renouvelés régulièrement avec les jeunes (de 2 fois par mois à 3 fois par an selon la situation et le projet du jeune) précisant les modalités de cet hébergement et des objectifs d'accompagnement pour le résident sur la période à venir, un contrat d'objectifs signé avec le référent social (ASE, ...) lorsque la situation le nécessite. Les mesures AJA sont contractualisées avec des outils bien spécifiques.
- organisation des équipes : une répartition des suivis entre les deux éducatrices spécialisées afin que chaque jeune ait une personne référente qui suive l'avancée de son projet, des réflexions en réunion d'équipe sur les problématiques des jeunes rencontrés, des accompagnements physiques pour les démarches, des rencontres communes avec les partenaires
- rapports pour les mesures AJA uniquement, tous les 3 à 6 mois, dans le but de faire des bilans et des éventuels renouvellements de prise en charges.

3 : Les actions, outils, dispositifs mis en place pour prendre en compte la globalité du jeune ?

- Accès aux droits : un point information/renseignements est en accès libre dans la salle collective ; des informations collectives peuvent être effectuées ; dans le cadre de l'accompagnement proposé, les éducatrices aident les jeunes dans leurs démarches d'accès au droit (information, aide pour remplir les documents, accompagnement physique,...)
- Accès au logement autonome : accompagnement pendant l'hébergement pour permettre aux jeunes d'être autonomes dans l'ensemble des démarches à effectuer, ainsi qu'un accompagnement à la sortie
Un suivi individualisé par la personne de la MAIJ peut être effectué après le départ du résident pour l'aider dans son installation
- Accompagnement à la Santé : des animations de prévention et de connaissances des droits de chacun en lien avec les partenaires locaux (CPEF, POPS, MDE, URHAJ, ...), un accompagnement individualisé dans les démarches
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle : un important travail en partenariat avec la Maison De l'Emploi afin d'assurer un suivi personnalisé des jeunes dans leurs démarches de formation et d'emploi

4 : Les partenaires mobilisés dans cet accompagnement

- Le monde scolaire et de la formation et le monde de l'entreprise
La Maison De l'Emploi, certains centres de formation, les entreprises d'insertion locales
- Les accompagnements spécifiques (santé, éducation, insertion par l'économique, emploi...)
Le Centre de Planification et d'Education Familiale, les mutuelles adhérentes au Label Santé,
- Les acteurs du logement
La CAF, Amallia, les bailleurs sociaux, le CLH
- Autres
- Le service social : les CCAS

IV - L'INSCRIPTION DU PROJET DANS LES POLITIQUES LOCALES

Le FJT participe à la mise en œuvre des politiques locales de la jeunesse et du développement du territoire, ou travaille en partenariat avec les autres acteurs du territoire. Comment ?

Politique locale de la jeunesse

Politique locale de l'habitat

V - L'ENGAGEMENT DU FJT DANS UN PROCESSUS D'EVALUATION (LOI DU 2 JANVIER 2002) ET LA DEMARCHE QUALITE

Indication sur les processus et actions en cours

Sur l'année 2011, le FJT a continué son évaluation interne en participant à la démarche Kalitiss avec d'autres FJT du département.

Il est prévu en 2012 de reprendre le rapport de cette démarche afin de faire un « état des lieux de la résidence » et mettre en place les actions qui en découlent avec la perspective d'une évaluation adaptée en termes de régularité.

QUATRIEME PARTIE :

LES PERSPECTIVES

Ce chapitre permet de faire un bilan synthétique de l'année en cours et de donner des indications sur l'évolution projetée à court et moyen terme.

Ces perspectives de développement peuvent être relatives :

- au bâti
- aux orientations socio-éducatives (identifier les marges de progrès possibles)
- autres

L'année 2011 a vu se mettre en place douze mesures d'Accompagnement Jeune Adulte dans le cadre de l'expérimentation proposée par le Conseil Général de l'Isère.

Ces accompagnements concernent des jeunes ayant entre 18 et 25 ans, en situation d'isolement social et familial, avec un manque d'autonomie (notamment financière), est surtout se présentant comme volontaire pour un accompagnement.

Cette mesure est alors contractualisée entre le jeune, le service ASE et/ou insertion du Conseil Général

Une commission pluridisciplinaire et partenariale permet un partage du diagnostic quant aux nouvelles demandes et une bonne cohésion et cohérence dans l'accompagnement. C'est une instance qui permet de faire le point sur chaque jeune et d'apporter des solutions, des idées d'orientations et d'avoir des regards croisés sur les situations.

Possibilités d'accompagnement :

- démarches administratives générales : tri des documents, changement d'adresse, ...
- démarches liées au logement : aide à la constitution des dossiers CAF, AMALIA, FSL, dossier étoile, présentation en CLH
- santé / soins : mise à jour, accès aux droits : sécu, mutuelle, CMU, médecin traitant, ... ; accompagnement à la démarche de soins physiques (dentaires, gynécologique) et/ou psychologiques (lien avec le CMP, Parol'écoute jeune, l'hôpital de Saint Egrève, psychiatre libéral)
- emploi / formation : inscription à Pôle Emploi et ouverture des droits, entretiens "tripartites" avec les conseillères MDE pour accompagner le jeune dans son projet professionnel, aide à la recherche d'emploi, soutien aux jeunes en formation (vigilance), aide et soutien dans les démarches à la mobilité (permis de conduire, location véhicules)
- aides financières : demande de l'allocation jeune adulte, FAJ (permis, achat scooter, achat mobilier), FAJ U (alimentaire, santé,...)
- gestion du budget : apprentissage dans le paiement des charges courantes, tri des factures, vigilance par rapport aux dépenses et apprentissage dans le choix des priorités, dossier de surendettement, accompagnement et soutien dans les démarches auprès de la banque.
- accompagnement aux courses (aide à l'installation, gestion du budget, conseil...)

- réorientation : établir un diagnostic, réorienter vers un service / une structure plus adapté (MDA, demande de RQTH, centre Epide, ASSL, CHRS, Service Accompagnement, Foyer Logement), préparer la sortie : service MAIJ, mise sous protection juridique (curatelle)
- la notion de référent AJA : être une personne ressource, un médiateur, mise en confiance vigilance quant à l'état psychique et physique (alimentation, dépression, isolement, ...) être à l'écoute des difficultés familiales rencontrées, gestion/apaisement des conflits familiaux, gestion des débordements au sein de la Résidence, maintien d'un climat paisible (quand il y a actes de violences physiques ou verbales, des vols, dégradations), rappel au cadre, règlement intérieur, rompre l'isolement (animation au FJT, loisirs extérieurs)

L'AJA est venu légitimer et renforcer un accompagnement déjà existant au FJT. Cette mesure éducative est venue cadrer, structurer nos interventions.

L'AJA représente néanmoins une contrainte pour les professionnels par rapport à la lourdeur et la complexité de l'aspect administratif de la mesure, qui vient se rajouter à ce qui est déjà fait en terme de démarches dans le cadre de l'accompagnement. Par contre, les bilans sont des moments qui "obligent" à faire le point et à réadapter le projet et l'accompagnement.

L'aide financière permet à des jeunes de pouvoir accéder à un hébergement et à une "relative" autonomie. Néanmoins, certains ont besoin d'un rappel à la réalité quant à la notion d'"assistanat" ! Certains parlant de leur « paie du Conseil Général. D'autres au contraire vivent difficilement l'idée de devoir dépendre du système et ont peur d'être catalogué comme des « cas sociaux ».

Pour certains, les contraintes d'un tel accompagnement sont lourdes à porter et difficiles à respecter. Aussi certains ne donnent pas suite au moment de la demande ou sont dans la fuite au fur et à mesure de l'accompagnement.

Les jeunes orientés rencontrent de plus de plus de problématiques de ruptures sociales et familiales (malgré leur jeune âge), de grosses problématiques financières (dossier de surendettement parfois nécessaire) et peuvent avoir des problèmes de comportement social (infractions au code pénal, civil, faits de violence) ayant des conséquences judiciaires. De ce fait, la mixité sociale devient de plus en plus difficile à gérer, à contenir, notamment du fait du manque de continuité de service. On note une inquiétante progression des jeunes accueillis ayant des fragilités psychologiques importantes (séjour à l'hôpital, parfois en HO, troubles du comportement alimentaires, tentative de suicides) un certain nombre prennent des traitements plus ou moins lourds de manières quasi quotidienne.

Nous sommes à ce jour dans l'attente du renouvellement de ce dispositif expérimental pour le deuxième semestre 2012.

ANNEXES

ELEMENTS NOUVEAUX A PRODUIRE :

Capacité d'accueil général et conventionné (confer Partie 2) ci-après

Conventions importantes notamment de partenariats

Ce document s'appuie sur et vient en complément des éléments suivants du dossier vert, annexés :

- Observatoire de la population accueillie
- Fiche activité « gestion de logements
- Fiche activité « accès au logement indépendant »
- Fiche activité « autres fiches synthétiques d'activité »
- Fiche « personne morale »
- Fiche FONJEP (demande de reconduction, contrôle annuel occupation du poste)
- Analyse de gestion prévisionnelle N
- Analyse de gestion réel N- 1
- Rapport commissaire aux comptes ou comptes annuels attestés.

ANNEXE 1

CAPACITE D'ACCUEIL GENERAL ET CONVENTIONNE

ETAT PREVISIONNEL

Cette déclaration fait référence aux données du 1 janvier de l'année en cours(N), en intégrant les modifications connues pour l'année N et attendues en N+1 .

① CAPACITE GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT ET DES SES ANNEXES EVENTUELLES

Nombre de lits sélectionnés par la dernière Commission Régionale des FJT (CRFJT).	
Nombre de lits présentés à la sélection lors de la prochaine CRFJT. (1-1)	
Raisons d'une évolution éventuelle du nombre de lits :	
Date prévue pour la modification de capacité : mois / année	

(2) CONVENTIONNEMENTS

2-1 Nombre de logements et places en ALT

Nombre de logements conventionnés en ALT au 01.10.(N) et nombre de places Date de la dernière convention signée avec le préfet	
Evolution envisagée : oui non Raison de l'évolution annoncée :	

2-2 Nombre de lits (places) sous « habilitation justice »

Nombre de lits conventionnés par l'arrêté d'habilitation	
Date du dernier arrêté d'habilitation	
Durée de validité de l'arrêté	
Evolution envisagée : oui non Raison de l'évolution annoncée :	

2.3 Nombre de lits (places) réservés pour le traitement social dans le cadre de l'aide aux jeunes majeurs (mission du département)

Nombre de lits (places) conventionnés	
Date de la convention signée avec le Conseil Général	
Durée de validité de la convention	
Evolution éventuelle du nombre de lits conventionnés au 01.01.200 Raison de l'évolution annoncée :	

2.3 Nombre de lits (places) réservés dans le cadre d'une autre convention (« Auberge de Jeunesse », centre de formation, établissement de protection de l'enfance...)

Nombre de lits (places) conventionnés	
Date de la convention signée	
Durée de validité de la convention	
Evolution éventuelle du nombre de lits conventionnés au 01.01.200	
Raison de l'évolution annoncée :	

Récapitulatif :

◆ Capacité globale d'accueil du FJT sollicitée en agrément à la

prochaine CRFJT

lits

◆ Capacité d'accueil conventionné prévu au 01.01.200

ALT

lits

PJJ

lits

CG

lits

Autre

lits

TOTAL

lits